

tions du 30 octobre, le parti libéral a cessé de rejeter totalement cette question pour y accorder une certaine considération. Cela n'est pas beaucoup, mais cela a réussi toutefois à lui faire abandonner cette attitude de refus à l'égard de la question des droits des aborigènes.

Je vais d'abord consigner au compte rendu une déclaration publiée le 12 juin 1969, une quinzaine de jours avant que le gouvernement présente son livre blanc sur les affaires indiennes. Elle fut présentée et publiée pour essayer d'influencer le gouvernement et le ministre de l'époque dans l'élaboration de ce prétendu livre blanc. Je lirai quelques extraits de cet énoncé de principe publié par le Nouveau Parti Démocratique. Je ne le lirai pas au complet, mais un peu. Je crois que les propos que je m'apprete à citer sont significatifs à l'heure actuelle parce qu'ils sonnent encore plus vrais aujourd'hui qu'en 1969. Cette déclaration commençait ainsi:

En étudiant les affaires indiennes aujourd'hui, nous devons tenir davantage compte de l'histoire qu'on ne l'a fait jusqu'ici... en attendant de redresser la foule de griefs des Indiens autochtones, nous devons toujours nous rappeler l'origine de ces griefs...

Le domaine fondamental où le conflit a surgi était celui qui se rattache de façon générale à la culture des Indiens autochtones et la façon dont cette culture a été détruite par les Européens. Il y avait, entre les deux groupes, une différence très fondamentale dans le concept de la nature, de la terre, des ressources. Les Indiens autochtones avaient un concept spirituel et communal de la vie que les envahisseurs ne pouvaient avoir, parce qu'ils cherchaient à conquérir et à prendre possession de tout de ce qu'ils rencontraient sur leur chemin au nom de leur pays et (ou) de leur religion.

On lit plus loin:

Les traités ont imposé une culture et un concept de la terre à d'autres qui existaient déjà et qui les ont remplacés.

Les traités n'ont jamais été rédigés, préparés ou interprétés du point de vue des Indiens autochtones. En fait, on a jamais vraiment tenu compte de leur point de vue...

J'interromps ici la citation, mais c'est là le fondement de la déclaration de principe que nous avons faite à l'époque sur la nécessité de nous dessiller les yeux quant aux droits et aux titres de propriété des aborigènes. Je ne veux pas revenir à la déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) a faite l'automne dernier et qui contenait un refus catégorique, car elle a été citée par le député de Kingston et les Îles (M^{re} MacDonald); le ministre et le gouvernement la connaissent. Je juge bon de faire verser au compte rendu la déclaration que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a faite en juin dernier après avoir pu réfléchir à la position exposée dans le Livre blanc de 1969. Parlant du rejet par les Indiens du Livre blanc qu'il avait présenté le 26 juin, il a dit:

Ils ont rejeté nos propositions sous prétexte qu'elles ne reconnaissent aucunement les droits spéciaux et la situation particulière des Indiens.

Il a poursuivi en parlant des raisons du rejet du Livre blanc et il a terminé par cette déclaration très significative:

Si le gouvernement s'était montré favorable à la notion indienne des droits des aborigènes et s'il avait élaboré un programme culturel visant à renforcer la fierté des Indiens, l'attitude de ceux-ci envers les propositions aurait probablement été plus favorable.

Ainsi, le ministre a reconnu en juin dernier que son gouvernement et lui même avaient eu tort en 1969 de rejeter l'idée des droits des aborigènes. Aujourd'hui même, nous avons l'alternative suivante: nous pouvons tout d'abord nous prononcer sur la motion qui nous est présentée et nous déclarer ainsi en faveur des droits des

Affaires indiennes

aborigènes. Nous pouvons reconnaître les droits des aborigènes ou bien continuer de débattre la motion jusqu'à 6 heures, moment auquel elle changera de position au *Feuilleton* et fera partie des mesures gouvernementales. Le gouvernement prendra l'initiative de la présenter à nouveau ou de l'enterrer à jamais. Étant donné ce qui est arrivé au comité le soir où cette motion a été adoptée, je pense qu'on la torpillera, ce qui indique que le gouvernement et tout le parti libéral ne veulent pas se prononcer sur la question des droits des aborigènes.

Je fais cette hypothèse parce que le jour où le comité a été saisi de la motion le député de Laprairie (M. Watson) a placé sa main sur le document présenté par la Fraternité nationale des Indiens et a dit: «Je peux l'accepter. Il n'y a rien à redire et je l'accepte.» Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) a fait de même. Il a dit: «Bien sûr, nous sommes tous d'accord.» Puis, lorsque vint le vote, le soir, le député de Kamloops-Cariboo renia ses propres origines en s'abstenant de voter pour de soi-disant raisons de procédure. Je pense que les mesures prises alors par les députés libéraux de ce comité se manifesteront encore une fois aujourd'hui en ce que ces députés étoufferont cette motion. Nous sommes disposés à considérer ceci comme une possibilité.

• (1600)

Si la Chambre y consent, je suis prêt dès maintenant à me rasseoir et à voter. Avec joie. Quelqu'un d'en face l'a suggéré. Si nous pouvions obtenir un engagement de la part des ministériels qui sont restés muets devant cette proposition, pourrions-nous mettre cette question aux voix, monsieur l'Orateur, avec le consentement unanime? Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) fait signe que non. Je renoncerais volontiers à mon temps de parole en faveur du ministre qui pourrait nous entretenir pendant 40 minutes et nous pourrions ensuite passer au vote. Qu'en pense-t-on?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Howard: Le ministre fait encore signe que non. De même qu'un député là-bas comme il l'a fait au comité, mais peu importe. Le gouvernement dit non. On sait maintenant que le parti libéral ne veut pas se prononcer à ce sujet. Il a peur et veut continuer à recourir à des faux-fuyants au sujet des droits des indigènes.

Une voix: Encore pour 100 ans.

M. Howard: J'espère qu'ils ne dureront pas aussi longtemps. Si l'on regarde le passé, l'histoire nous révèle certains éléments fondamentaux qui ont entouré les droits des aborigènes. Quand les explorateurs européens ont abordé nos côtes, ils ont apporté avec eux une notion de la propriété différente de celle qui existait et que comprenaient les Indiens qui habitaient cette terre. L'Européen apportait avec lui la notion de propriété foncière qu'un morceau de papier tentait de préciser et qui était attaché à la personne. Avant cette époque et depuis lors, parce que cette même notion existe chez les Indiens au sujet de la question des droits et titres des aborigènes—et c'est là le fond du problème—l'idée que se fait l'Indien de la terre est celle d'une propriété commune que nous gardons seulement pour les générations à venir; nous en avons simplement l'usage et jouissons de ses ressources tant que nous sommes ici mais n'avons pas le droit de la détruire et de refuser ainsi aux générations futures les mêmes privilèges que nous avons.